Janvier 2024 - n°43

Newsletter

COOPÉRATION SANTÉ
Promouvoir le dialogue entre acteurs de la santé

Le président de Coopération Santé et son Conseil d'Administration vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024

édito

Qu'arrive-t-il à ce Ministère ?
Brigitte Bourguignon, exfiltrée du gouvernement au bout d'un mois et demi pour cause d'échec aux législatives. François Braun, éjecté un an plus tard parce que « trop transparent » selon Elisabeth Borne. Aurélien Rousseau, démissionnaire après six mois car opposé à la réforme de l'AME (Aide médicale d'État). Et comme si ça ne suffisait pas, la ministre intérimaire Agnès Firmin Le Bodo est déjà sur la sellette pour ne pas avoir déclaré 20 000 euros de cadeaux d'Urgo, reçus quand elle était encore pharmacienne. Un montant sans doute dérisoire en regard du chiffre d'affaires annuel d'une officine. Mais un montant insupportable pour les citoyens car il représente une année de SMIC et il leur parle bien davantage que les 6 millions d'euros d'amende infligée à ce même labo. Un montant, surtout, qui renforce encore un peu plus l'idée du « tous pourris » et qui ne peut qu'encourager le vote pour les extrêmes.

A l'heure où j'écris ces lignes, quatre ministres se sont donc succédé en moins de deux ans. Comment peut-on, dans ces conditions, mener sérieusement une politique de santé publique ? Instaurer des actions de prévention efficaces ? Développer le partage des tâches entre professionnels ? Améliorer la prise en charge des maladies chroniques ? Lancer des processus d'évaluation du Ségur de la Santé qui a coûté, rappelons-le, 18 milliards d'euros en 2020 ?

La situation est d'autant plus inquiétante que l'année 2024 est censée être celle de plusieurs grands chantiers du second quinquennat : loi sur le grand âge annoncée il y a six ans déjà et toujours pas votée, loi sur la fin de vie promise et sans cesse repoussée, réforme de l'AME dont on pressent déjà les conséquences négatives. C'est dire si, faute de pilotage gouvernemental dans la durée, l'année 2024 est bien celle de tous les dangers pour la santé publique. Coopération Santé a plus que jamais sa place dans ces débats essentiels pour l'avenir de notre pays.

Vincent Olivier

La HAS : son histoire et ses missions

Le 6 décembre dernier, dans le cadre de la réunion des adhérents, Coopération Santé a reçu le nouveau Président de la Haute autorité de Santé (HAS). Devant une assistance nombreuse, Lionel Collet a détaillé les missions de la HAS et répondu à de nombreuses questions. Coopération Santé le remercie sincèrement pour sa participation qui a recueilli l'adhésion de tous les participants.

Lionel Collet

La HAS est une très belle maison dont la notoriété n'est plus à prouver, mais ses missions ne sont parfois que partiellement connues, y compris du monde de la santé.

La HAS a fait suite à une association, l'ANDEM puis un établissement, l'ANAES, avant de devenir une autorité publique indépendante par la loi du 13 août 2004 relative à l'Assurance Maladie. La France compte sept autorités de ce type, mais la HAS est la seule dans le domaine de la santé.

En tant qu'autorité indépendante, elle ne reçoit aucune instruction. Pour autant, cette indépendance l'engage.

> ***Notre indépendance ne doit pas interdire l'échange. Au contraire, elle nous engage dans un dialogue constant, dans une dynamique d'écoute.***

La HAS s'est vu confier trois missions essentielles, qui constituent ses champs d'expertise : l'évaluation des produits de santé, l'élaboration des recommandations thérapeutiques, et l'évaluation ou la certification des établissements de santé.

Dans l'expertise de la qualité du système de santé à des fins de régulation, la HAS évalue le bénéfice-risque relatif d'un médicament, c'est-à-dire sa légitimité ou non dans la stratégie thérapeutique, ce qui autorisera son remboursement le cas échéant. Dans cette mission, il convient de distinguer le droit commun et l'accès précoce, qui ne concerne que les médicaments innovants sous réserve qu'ils soient destinés aux maladies graves, rares ou invalidantes ne trouvant pas de traitement approprié et dont le traitement ne peut être différé, et qu'ils bénéficient de la présomption d'innovation. Lorsque l'accès précoce est accordé, l'industriel peut rendre immédiatement disponible le médicament à son prix, qui sera ensuite négocié avec le CEPS. C'est une lourde responsabilité pour le Collège de la HAS, qui a rendu plus de 200 décisions depuis 2022, dont 80 % d'autorisations à l'accès précoce.

Les recommandations, quant à elles, concernent les bonnes pratiques professionnelles. Lorsqu'elles sont faciles à appliquer et non sujettes à controverse, la HAS n'a pas nécessairement à être sollicitée. En revanche, si les recommandations sont sensibles à la controverse (prise en charge de l'autisme ou des personnes transgenres, par exemple), elles relèvent de la HAS. S'agissant des recommandations à controverse modérée, une autre entité peut s'en charger, mais toujours dans le cadre fixé par la HAS. La recommandation sera alors celle de l'organisme, et labellisée par la HAS.

En outre, le périmètre de sa mission s'est progressivement élargi, passant du strict domaine sanitaire au champ du social et médico-social. La HAS émet ainsi des recommandations sur l'habitat, ou sur la grande précarité et les troubles psychiques.

Enfin, la HAS certifie les 2 500 établissements de santé et évalue les 40 000 établissements sociaux et médico-sociaux (qui évalués par des organismes accrédités sur la base du référentiel créé par la HAS).

La place croissante des usagers et des sciences humaines et sociales

La HAS est constituée de commissions – réglementées ou créées par elle. Depuis sa création en 2004, les usagers ont progressivement intégré les commissions non-réglementées. Leur place y est officiellement prévue depuis 2015. La HAS a également créé un Conseil de l'engagement des usagers, qui fonctionne très bien, et dans son nouveau projet stratégique, l'engagement des usagers constitue la deuxième priorité.

> *La présence des usagers et des sciences humaines et sociales est indispensable dans toutes les commissions d'évaluation.*

Il est également envisagé de renforcer la présence d'experts issus des sciences humaines et sociales. La Commission des vaccinations, par exemple, compte déjà un sociologue.

L'utilisation des données et de l'intelligence artificielle

Si la HAS souffre encore parfois d'une image un peu ancienne en matière d'évaluation, elle progresse indéniablement. Elle admet désormais les comparaisons indirectes, et entend aller plus loin encore en s'ouvrant à d'autres approches méthodologiques d'essais cliniques grâce, notamment, à l'aide de l'Inserm. Le champ des évaluations est ainsi appelé à s'étendre avec les approches dites de données en vie réelle ou d'accès aux bases de données. La seule exigence sine qua non restera la haute qualité.

L'intelligence artificielle et les données seront également utilisées dans le fonctionnement même de la HAS. La revue de littérature scientifique, par exemple, pourrait à coup être facilitée par le recours à l'IA, notamment pour la collecte d'articles et leur première analyse. Le gain de temps serait conséquent. Toutefois, un tel logiciel n'existant pas encore, la HAS a mis en place une mission dédiée afin de développer une manière adaptée d'utiliser les data.

Un cruel besoin de moyens supplémentaires

Au regard de la rapidité des innovations, il devient nécessaire de réfléchir aux délais de validation des produits – l'objectif étant de les contraindre, tout en respectant la qualité de l'évaluation. Dans cette optique, la HAS doit utiliser de nouveaux outils, réfléchir d'un point de vue organisationnel, mais aussi obtenir des financements supplémentaires.

Ses moyens humains, notamment sont désormais insuffisants pour traiter l'ensemble des dossiers d'évaluations. Or elle est contrainte à respecter un plafond d'emplois.

Synthèse rédigée par Voyelles Rédaction

> *Le raccourcissement des délais ne peut faire l'économie de la qualité. Pour autant, il est indispensable que la HAS ait les moyens de s'adapter au rythme des innovations, au risque sinon de subir des phénomènes de contournement.*

EN 2024, REJOIGNEZ-NOUS ET SUIVEZ-NOUS SUR LINKEDIN

Pour adhérer à l'Association
Coopération Santé, contactez : Anne de Boismenu
06 11 70 55 03
annedeboismenu@cooperationsante.fr

Agnès BUZYN sera l'invitée exceptionnelle de Coopération Santé

Soirée débat - Mercredi 24 janvier 2024 - 19h30
Restaurant du Sénat - Palais du Luxembourg - 15 ter, rue de Vaugirard – Paris 6ème

Colloque

Rendez-vous

Mercredi 17 janvier 2024 I 17h

«Colloque Santé des Jeunes (sexuelle et mentale)»

Colloque organisé par Coopération Santé
et présidé par Vincent Olivier
INSTITUT PASTEUR

Intervention de Madame Agnès Firmin Le Bodo*,
Ministre déléguée auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

Table ronde 1 : **Etre en bonne santé**
Table ronde 2 : **Santé Sexuelle**
Table ronde 3 : **Santé mentale**

Inscrivez-vous :

https://cooperationsante.fr/event/sante-des-jeunes-sexuelle-et-mentale/

Ou par mail auprès de : annedeboismenu@cooperationsante.fr

* Sous réserve de disponibilité de Madame la Ministre

Agenda 2024

L'intelligence au service de la santé

Palais du Luxembourg - Restaurant du Sénat
15 ter, rue de Vaugirard – Paris 6ème

«Mardis de Coopération Santé»

27 Février 2024
«Intelligence collective et organisationnelle»

26 mars 2024
«Intelligence et technologies dans le système de soin»

23 avril 2024
«L'IA est-elle vraiment intelligente ?»

18 juin 2024
«Intelligence, compétences et formation »

24 septembre 2024
«Intelligence et santé globale»

19 novembre 2024
«Intelligence, information et responsabilité individuelle»

www.cooperation-sante.fr
Editeur : Association Coopération Santé - Siège socia l c/o FFD - 88, rue de la Roquette - 75544 Paris Cedex 11 · cooperationsante@orange.fr - Directeur de la publication : Vincent Olivier - Rédacteur en chef : Gérard Mathieu - Comité de Rédaction : Marie Josée Augé-Caumon, Anne de Boismenu et Christian Saout - Réalisation graphique : Magina - Copyright : Association Coopération Santé, tous droits réservés - Crédit photo : Shutterstock, Droits réservés